



LISTE DES SERVICES PRIORITAIRES POUR LE VENDREDI 06 JUIN 2014
(susceptible d'évolution en fonction de la durée de la grève)

	DOMAINES	CATEGORIE DE VEHICULES
1	ORDRE PUBLIC	- véhicules des services de sécurité (Police, Gendarmerie, Douane) ainsi que leurs personnels
2	DEFENSE ET SECURITE CIVILE	- véhicules des services de secours et de sécurité civile et leurs personnels
3	PRATIQUE MEDICALE, SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE	<p>- Véhicules de service, véhicules des établissements, véhicules professionnels et véhicules privés des personnels des établissements, structures et services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établissement de santé (cliniques, hôpitaux, HAD, centres de dialyse, etc.) - Établissements sociaux et médico-sociaux prenant en charge les personnes âgées et les personnes handicapées (EHPAD, FAM, MAS, etc.) - Professionnels de santé libéraux (Médecins, pharmaciens, biologistes, kinésithérapeutes, Infirmiers etc.) exerçant en cabinet ou à domicile - Services et structures et personnels assurant <ul style="list-style-type: none"> o Des prestations au sein des établissements ci-dessus (ménage, blanchisserie, entretien, cuisine, etc.) - Services et structures et personnels assurant : <ul style="list-style-type: none"> o Le transport sanitaire (ambulances, véhicules sanitaires légers) o Le transport de sang, d'organe et de prélèvements biologiques o La distribution des médicaments, dispositifs médicaux et gaz à usages médicaux - Services et structures et personnels assurant des prestations à domicile : <ul style="list-style-type: none"> o SSIAD, HAD, Prestataires à domicile (O2, DM, etc.) o Accompagnement, aide à domicile des personnes âgées et dépendantes et des personnes handicapées - Services funéraires - SAMU Social - Services assurant la démoustication et la lutte anti-vectorielle (en période d'épidémie) et véhicules des personnels nécessaires à cette action

CONDITIONS D'ACCÈS :
 Capacité du demandeur à produire
 la carte professionnelle attestant de sa qualité
 ou
 une attestation de son employeur